

DECRET N°2013-332 D 26 AOÛT 2013

portant approbation du budget prévisionnel remanié, exercice 2013, de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-425 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n°2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2008-438 du 28 juillet 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut de Formation Social, Economique et Civique (INFOSEC) ;

- Vu** le décret n°91-45 du 25 février 1991 portant création d'un établissement public de l'Etat dénommé INFOSEC et le décret n°2002-397 du 06 septembre 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** la Convention Cadre signée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- Vu** les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;
- Vu** la délibération de la session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'INFOSEC en sa séance du 1^{er} mars 2013 ;
- Vu** L'avis du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 mai 2013.

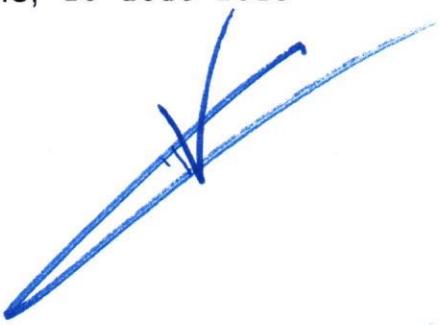
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget remanié de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC), pour l'exercice 2013, tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le, 26 aout 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI 

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,

Jonas GBIAN

Mémouna KORA ZAKI LEADI

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MTFP 4
Autres ministères 24 SGG 4 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN -DLC-3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 CCIB 1 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 HCJ 1 INFOSEC 1 PRIMATURE 2 JO 1